Parc naturel régional de l'Avesnois

Une autre vie s'invente ici

Courrier reçu le
21 OCT. 2021
C.C. Sud Avesnois

Maroilles, le 22 septembre 2021

Monsieur Mickaël HIRAUX
Président
Communauté de Communes du Sud-Avesnois
Zone de la Marlière,
2 Rue Raymond Chomel
59610 FOURMIES

***Nos Réf.** : GC/YB/CB/JP/KB/ 007-21LQC*
***Objet** : Avis sur la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Trélon*

***Suivi du dossier** : Jérôme PICOUL - 03.27.21.47.92- jerome.picoul@parc-naturel-avesnois.com*

Monsieur le Président, Cher Mickaël,

Conformément au code de l'urbanisme, vous nous avez adressé, pour avis, le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

L'ensemble des pièces transmises a fait l'objet d'une lecture attentive au regard de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois. Cette modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme doit effectivement être compatible avec les orientations et mesures inscrites dans la Charte du Parc que votre communauté de communes a adoptée.

Après présentation et examen de ce dossier par les membres du bureau du Syndicat mixte du Parc, lors de la réunion du 8 septembre 2021, nous émettons sur ce dernier ***un avis favorable sous réserve de rajouter la mention « dans la mesure où elles sont situées sur des sites pollués » dans les dispositions réglementaires du sous-zonage Ac.***

Compte tenu de la proximité des sites Natura 2000 du territoire : la ZPS FR3112001 « Forêt, bocage, étangs de la Thiérache » et la ZSC FR3100511 « Forêt, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor », il convient de s'assurer auprès des services de la Préfecture que toutes les démarches règlementaires ont bien été engagées pour être conforme à la procédure.

Nous vous serions également reconnaissants de nous faire parvenir le PLU modifié de la commune de Trélon quand celui-ci aura été approuvé.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec Monsieur Jérôme PICOUL, qui reste votre interlocuteur sur ce dossier.

Certain de l'intérêt que vous porterez à ce courrier,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président

Guislain CAMBIER